



**Municipalité
de
St-Didace**

Ordre du jour conseil 13 septembre 2021

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Adoption – Règlement 365-2021 (règlements régionaux – nuisances)
 - 4.2 Avis de motion – Projet de règlement 368-2021 (fonds réservé pour l'aqueduc)
 - 4.3 Dépôt – Projet de règlement 368-2021
 - 4.4 Demande de soutien (Recrutement médical pôle Brandon)
 - 4.5 Adhésion membre CFNJ
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
 - 7.2 Projet Redressement 2022 (travaux sur la route 349)
 - 7.3 Demande Club Quad Les Randonneurs (VTT – sentier d'hiver)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (roulotte – ajout système de sécurité)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 UC au 1131, chemin de Lanaudière
 - 10.2 Avis de motion – Projet de règlement PIIA (plans d'implantation et d'intégration architecturale)
 - 10.3 DM au 500 et 510, rue Principale
 - 10.4 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (août)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Projet de mise à niveau de l'accès à un plan d'eau sur la rue Principale
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.